

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
13 DECEMBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE
21 DECEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit,
le 18 décembre à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Micheï CRIAUD, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Guy DAVID, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Mireille LUCAS, - MM. Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Guy DAVID donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Yoann COLPIN a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°128-2018 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Président propose d'apporter au tableau des emplois de la collectivité des modifications dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il est précisé que ces modifications ont recueilli un avis favorable du Comité Technique en date du 5 décembre 2018.

- Tourisme : l'agent occupant les fonctions de Directrice de l'Office de Tourisme ainsi que l'agent responsable de l'antenne de l'Office de Tourisme de La Roche-Bernard ont accepté un contrat à durée indéterminée proposé par l'Office de Tourisme Communautaire. Par ailleurs, l'animateur du patrimoine a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} octobre 2018. Par conséquent, il est proposé de supprimer ces trois emplois actuellement vacants.
- Service Affaires Scolaires : l'absence de l'agent occupant le poste de responsable de service a nécessité le redéploiement de ses missions. La directrice du pôle Services aux Habitants a assuré la responsabilité du service de restauration scolaire. L'agent en charge du secrétariat des transports scolaires a repris la responsabilité du service et un agent contractuel a été recruté pour le suivi administratif des affaires scolaires à raison de 0,9 ETP. L'emploi de responsable affaires scolaires étant vacant depuis le 1^{er} septembre 2018 et l'expérimentation de la réorganisation étant concluante, il est proposé de stabiliser cette organisation en :

- supprimant l'emploi de responsable des affaires scolaires,
 - modifiant l'intitulé de l'emploi de secrétariat des transports scolaires en responsable des transports scolaires,
 - créant un emploi d'agent administratif à 31,50/35^{ème}.
- Service Espace Autonomie Seniors : à compter du 1^{er} janvier 2019, l'EAS sera porté par le Pôle d'Excellence Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne. Les missions n'étant plus assurées directement par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne à compter de cette date, il est proposé de supprimer l'emploi de Pilote de la plateforme Espace Autonomie Seniors et les deux emplois de Chargé d'accompagnement. Ces emplois sont actuellement occupés jusqu'au 31 décembre 2018, par des agents contractuels. En parallèle, l'agent titulaire occupant le poste de Gestionnaire de cas complexes a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2019, il est donc proposé que celui-ci soit mis à disposition auprès du PETR du 1^{er} au 31 janvier 2019, puis de supprimer cet emploi à compter du 1^{er} février 2019. Enfin, il est proposé de modifier l'intitulé de l'emploi d'Assistant pilote et coordinateur affaires sociales en Responsable Solidarités, les missions d'assistante du pilote n'étant plus assurées à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Service Marchés publics : depuis janvier 2018, l'emploi de Responsable achats publics est occupé par un agent contractuel à temps non complet, 31,50/35^{ème}. Afin de répondre à l'objectif d'optimisation des services et au vu de l'expérimentation concluante, il est proposé de diminuer la quotité horaire de l'emploi en le passant de 35 heures à 31,50/35^{ème}.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** les emplois de Directrice de l'Office de Tourisme, de responsable de l'antenne de l'Office de Tourisme de La Roche-Bernard et d'Animateur du Patrimoine,
- **SUPPRIME** l'emploi de Responsable du service Affaires scolaires,
- **MODIFIE** l'intitulé de l'emploi de Secrétariat des transports scolaires en Responsable du service Transports Scolaires,
- **CRE** un emploi d'Agent administratif des Affaires Scolaires à temps non-complet 31,50/35^{ème},
- **SUPPRIME** l'emploi de Pilote de l'Espace Autonomie Seniors et les deux emplois de Chargé d'accompagnement à compter du 1^{er} janvier 2019,
- **SUPPRIME** l'emploi de Gestionnaire de cas complexes à compter du 1^{er} février 2019,
- **MODIFIE** l'intitulé de l'emploi d'Assistant pilote et coordinateur affaires sociales en Responsable Solidarités,
- **DIMINUE** la quotité hebdomadaire de l'emploi de Responsable achats publics à 31,50/35^{ème},
- **APPROUVE** ces modifications à apporter au tableau des emplois de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne aux dates mentionnées ci-dessus,
- **FIXE**, en conséquence, le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 24/12/18

Le Président,

